

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Président : Monsieur GUERIN

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER, CREPEL

Excusées : Mmes CHANET et PIERRÉ

Secrétaire de séance : Mme FREBAULT

Le Conseil Municipal, réuni exceptionnellement à la salle des fêtes de Servas, à huis clos compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 21 janvier 2021 et passe à l'ordre du jour :

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN : RETROCESSION DE LA PROPRIETE BOZONNET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement d'une superficie de 2 592 m², sis « 143 rue Principale » à Servas, cadastré C 73 et C 369, par acte authentique en date du 26 avril 2017.

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, la Commune de Servas s'est engagée à racheter ce bien au terme de quatre années de portage, suivant la signature de l'acte.

Le montant de la revente s'élève à 235 731,77 € HT, comprenant un prix d'acquisition d'un montant de 220 000 € HT et des frais d'acquisition supportés par l'EPF lors de l'acquisition d'un montant de 15 731,77 €, frais d'acte notarié en sus.

La Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2020 calculé en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année. Ces frais de portage s'entendent hors taxe, avec un taux de TVA applicable de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de Servas, du tènement cadastré C 73 et C 369, au prix de 235 731,77 € HT selon les modalités exposées ci-dessus.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

OBJET : REVISION DU LOYER DE LA BRESSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, conformément à l'article 8 du bail, à la révision du loyer de l'entrepôt occupé par LA BRESSE SAS, 5 chemin de Longchamp, suivant l'indice des baux commerciaux du 3^{ème} trimestre.

La valeur de l'indice du 3^{ème} trimestre 2019 s'élevait à 115,6 et celle du 3^{ème} trimestre 2020 à 115,7, soit une augmentation de 0,09 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer l'augmentation légale de 0,09 % pour l'entrepôt situé 5 chemin de Longchamp, occupé par LA BRESSE SAS, à dater du 1^{er} mars 2021,
 - soit $584,89 \text{ €} \times 0,09 \% = 585,41 \text{ €}$ mensuels.

OBJET : REMISES GRACIEUSES DE LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT 2020 LIE A LA PANDEMIE DU COVID19

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19 et des mesures de confinement mises en place au cours du 1^{er} semestre 2020, des entreprises ont dû mettre à l'arrêt temporairement leur activité.

La Commune de Servas dispose de locaux commerciaux qui font l'objet de baux.

Pleinement consciente des difficultés financières qu'ont pu rencontrer les commerçants installés dans ces locaux, la Commune tient à accompagner financièrement deux des commerces qui y sont installés :

- L'institut « Empreinte »
- Le salon de coiffure « Aux Couleurs d'Emy ».

Il convient aujourd'hui de confirmer cette aide temporaire.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur à une remise gracieuse des loyers d'avril et mai 2020 pour ces deux commerces, dont le montant total s'élève à 2 048,20 € HT, par le biais d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle, qui sera prise en charge par mandat au compte 6745.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse :
 - à l'institut « Empreinte », d'un montant de 1 024,10 € HT sur les loyers des mois d'avril et mai 2020,
 - au salon de coiffure « Aux Couleurs d'Emy », d'un montant de 1 024,10 € HT, sur les loyers des mois d'avril et mai 2020.
- **INDIQUE** que ces remises donneront lieu à émission de mandats sur le compte 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles »,
- **PRECISE** que les crédits correspondant à ces remises seront inscrits sur le budget annexe des locaux commerciaux 2021.

OBJET : REVISION DES LOYERS DE LOCAUX COMMERCIAUX : SOCIETES « AUX COULEURS D'EMY » ET « EMPREINTE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, au 1^{er} avril de chaque année, à la révision des loyers du salon de coiffure « Aux Couleurs d'Emy » et de l'institut « Empreinte », suivant l'indice des baux commerciaux du 3^{ème} trimestre, conformément aux avenants aux baux commerciaux signés le 20 mars 2019 avec ces deux sociétés.

Cette révision, dont le pourcentage d'augmentation au 3^{ème} trimestre 2019 était de 1,90 %, n'a pas été appliquée au 1^{er} avril 2020. Il convient donc de l'intégrer dans le calcul de la prochaine révision à intervenir au 1^{er} avril 2021.

Il est donc proposé d'appliquer une révision de loyer de + 1,99 % à compter du 1^{er} avril 2021 pour chacun de ces deux commerces, correspondant au pourcentage d'augmentation du 3^{ème} trimestre 2020 qui s'élève à + 0,09 % et à celui du 3^{ème} trimestre 2019 qui s'élevait à + 1,90 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation de loyer de 1,99 % aux locaux commerciaux ci-après, à dater du 1^{er} avril 2021 :
 - Salon de coiffure « Aux Couleurs d'Emy » : $512,05 \text{ € HT} \times 1,99 \% = 522,24 \text{ € HT}$ mensuels,
 - Institut « Empreinte » : $512,05 \text{ € HT} \times 1,99 \% = 522,24 \text{ € HT}$ mensuels.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que le temps de travail d'un agent spécialisé des écoles maternelles à 23h22 par semaine n'est plus suffisant face à l'évolution de ces fonctions,

Le Maire propose à l'assemblée de :

- supprimer le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet de 23h22,
- créer le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet de 25h08
- modifier comme suit le tableau des emplois :

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

- *Trois adjoints techniques territoriaux*
- *Un adjoint administratif territorial ou rédacteur territorial*

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

- *Un adjoint administratif territorial : 30h00/semaine*
- *Un agent spécialisé des écoles maternelles : 31h24/semaine*
- *Un agent spécialisé des écoles maternelles : **25h08/semaine***
- *Un adjoint technique territorial : 31h15/semaine*
- *Un adjoint technique territorial : 23h01/semaine*
- *Un adjoint technique territorial : 25h44/semaine*
- *Un adjoint technique territorial : 08h00/semaine*
- *Un adjoint technique territorial : 08h00/semaine*

LISTE D'EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET :

- *Un adjoint technique territorial.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- D'ADOPTER la proposition du Maire,
- DE MODIFIER le tableau des emplois

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape elle se situe.

Il rappelle l'objet de cette modification simplifiée :

- Passage d'un terrain situé en sous-secteur urbain d'équipements (UP) au Sud du stade municipal vers un sous-secteur permettant l'implantation d'une activité de service.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

- VU la délibération en date 12 décembre 2013 approuvant le plan local d'urbanisme ;
- VU l'arrêté municipal en date du 16 novembre 2020 engageant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;
- VU le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSIDERE** que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public. Le dossier sera complété, le cas échéant, des avis des personnes associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- **DECIDE** que chacun pourra prendre connaissance du dossier pendant une durée d'un mois à partir du 15 Mars 2021 en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Mairie « [https ://servas.fr](https://servas.fr) » ;
- **DECIDE** que chacun pourra consigner ses observations pendant une durée d'un mois à partir du 15 Mars 2021 sur registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé disponible en Mairie aux jours et heures d'ouverture et par courriel à l'adresse suivante « mairie@servas.fr » ;

Les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public par publication d'un avis au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°1.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

- DP 001 405 21 D0003 : PIROUX Pierrick / 209 rue des Erables / aménagement d'une partie du garage en pièce à vivre
- DP 001 405 21D0004 : MOREAUX Dominique / 28 lotissement le Bois Joli / abri voiture
- DP 001 405 21D0005 : SINARDET Julien / 139 rue des Erables / piscine et abri de jardin
- DP 001 405 21D0006 : SINARDET Julien / 139 rue des Erables / mur de clôture
- DP 001 405 21D0007 : FRAGIACOMO Romain / 15 lotissement le Bois Joli / modification d'un garage en surface habitable
- DP 001 405 21D0008 : REYNAUD Vincent / 25 domaine des Granges / mur de clôture et abri voiture
- PC 001 405 21 D0001 : BERJALI Younes / Val Roman 2 / maison individuelle
- PC 001 405 21D0002 : ECOCHARD Alexis / 20 lotissement le Picardet / travaux sur construction existante
- PC 001 405 21 D0003 : ATTAR Hasna / 23 lotissement le Bois Joli / Maison individuelle

Révision du PLU : état d'avancement

- Réunion avec les agriculteurs du 25 janvier 2021 :
 - Présentation des aspects réglementaires et des contraintes liées à la proximité des exploitations agricoles et des zones d'habitations.
 - Questionnaires complétés par les agriculteurs : chaque agriculteur a pu renseigner un questionnaire pour y décrire son exploitation et ses projets. Un bilan sera établi prochainement.
- Une prochaine réunion avec le cabinet 2BR se tiendra le 25 février 2021.

POUR INFO

- Location de salle : pas de changement par rapport à la séance précédente. Les contraintes d'accueil dans les lieux publics étant renforcées dans les derniers protocoles sanitaires, le Conseil Municipal décide :
 - de maintenir l'annulation des réservations de salles jusqu'à nouvel ordre.
 - de maintenir la réévaluation de cette décision à chaque Conseil Municipal en fonction des recommandations préfectorales.
 - que les futurs mariés ayant réservé une salle sur 2020, qui ont été contraints d'annuler, seront prioritaires pour les réservations sur 2021 sous réserve des traditionnelles animations d'associations locales.
 - que les AG d'associations communales respectant le nombre maximal de participants ainsi que les conditions et les gestes barrières qu'impose la pandémie actuelle peuvent se faire avec l'accord de Mr le Maire.

COMPTE RENDUS :

Christèle MAYOUSSIER :

- Préparation du BP 2021 : présentation de l'évolution du budget de 2015 à 2020 et orientations.
- CCAS : prochaine réunion le 1^{er} mars 2021

Virginie BLANC :

- Commission Développement Durable de la CA3B : projet de réorganisation de la collecte des déchets. Compte tenu d'une forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), il est envisagé la réduction de l'enfouissement des déchets en recyclant l'ensemble des déchets plastiques. Un avenant sera alors signé avec un nouveau prestataire afin de compléter l'offre actuelle et une communication à ce sujet sera faite pour expliquer les nouvelles modalités de tri.

Ludovic CURT

- Restaurant scolaire :
 - Compte-tenu du nouveau protocole sanitaire et afin de respecter une distance de 2 mètres entre chaque groupe classe, une nouvelle organisation avec 2 services sera mise en place, avec allongement de la plage méridienne :
 - 11 h 45 jusqu'à 12 h 30 pour les élèves de l'école maternelle,
 - 12 h 45 jusqu'à 13 h 30 pour les élèves de l'école élémentaire.La réunion du groupe de travail « cantine » (dont l'objectif est de travailler sur l'amélioration des conditions d'accueil) programmée le 22 février 2021 affinera cette organisation.
 - Réaménagement de la cuisine : des devis ont été demandés pour l'achat de nouveaux matériels.
- CME : une nouvelle réunion du Conseil Municipal des Enfants est prévue courant mars avec une modification d'horaire
- Nettoyage salle de sport : le nettoyage du sol par un professionnel est envisagé.

Vincent REYNAUD

- SIEA : Assemblée Générale en présence de Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques :
 - Signature d'une convention entre l'Etat et le SIEA pour l'embauche de 30 conseillers numériques dans l'Ain,
 - Présentation du budget prévisionnel qui sera voté le 20 mars 2021,
 - Projet de constitution d'une Société d'Economie Mixte pour la production d'énergie renouvelable innovante : installations de 384 bornes de recharges.

Pascal LEGRAIS-BOUCHER

- Syndicat Veyle Vivante : mise en place d'un comité de pilotage pour la restauration de la rivière et de la continuité écologique, dans le cadre de la suppression du vannage du moulin de la Fretaz.

Jean-Claude ECOCHARD

- Devis :
 - Restauration appartement de la Cure :
 - Electricité : devis de l'entreprise MAISSON de 9 966 € TTC
 - Plomberie : devis de l'entreprise GENILLON de 8 499 € TTC
 - Démolition, placo, peinture, sols : devis de l'entreprise NELSON FERNANDES de 21 550 € TTC
 - ➔ Devis validés.
 - La remise en état de l'escalier n'a pas encore été chiffrée.
 - Travaux de balayage-désherbage des voiries :
 - Prestations 2021 : devis de l'entreprise SOTRAPP de 2 299 € TTC pour deux passages
 - ➔ Devis validé
 - Fauchage des bassins de rétention, taille des haies, fauche manuelle des rives du bief du Val Roman :
 - Prestations 2021 : devis de l'entreprise CALIDRYS de 3 694,92 € TTC
 - ➔ Devis validé
 - Modernisation des luminaires de divers secteurs :
 - Devis de l'entreprise BALTHAZARD de 7 123,22 € TTC
 - ➔ Devis validé
- Odeur d'égouts au lotissement du Bois Joli : plusieurs habitants du quartier se plaignent de mauvaises odeurs remontant des égouts. La CA3B sera sollicitée pour un contrôle des canalisations.
- Radar pédagogique : il sera déplacé à l'entrée nord de la Commune.
- Les poteaux situés en bord de route de l'impasse du Grand Etang seront remplacés par des bordures.

Olivier PETITJEAN

- Travaux voirie hors programme CA3B : un devis a été sollicité auprès de l'entreprise VACHET.

➤ **Parking poids lourds :**

- Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise FALAISE, pour l'aménagement de la plateforme du point d'apport volontaire,
- Une étude est en cours sur les sens de circulation et de stationnement des véhicules.

Prochaine séance du conseil : Jeudi 18 mars 2021

Séance levée à : 23h15

Affiché le 24 février 2021

BLANC Virginie		LAURENT Elodie	
CHANET Laurence 3 ^{ème} adjointe	Excusée	LEGRAIS-BOUCHER Pascal	
CRESPEL Michel		MAYOUSSIER Christèle 1 ^{ère} adjointe	
CURT Ludovic 2 ^{ème} adjoint		PETITJEAN Olivier	
ECOCHARD Jean-Claude 4 ^{ème} adjoint		PIERRE Cathy	Excusée
FREBAULT Aurélie		PLISSONNIER Marie-Laure	
GISBERT-CUREAU Stéphane		REYNAUD Vincent	
GUERIN Serge Maire			